

Medicina dentária 21.1 La facturation des actes dentaires

A faturação dos atos dentários



1. Quel élément est essentiel lors du premier contact avec un patient handicapé ?
 - a. La présence d'un grand parking devant le cabinet
 - b. Le choix de la musique dans la salle d'attente
 - c. La durée très courte de la consultation
 - d. La première consultation et la prise de contact
2. À quoi sert principalement le questionnaire préalable ?
 - a. Vérifier si le patient a payé la consultation précédente
 - b. Mieux connaître l'aspect médical et les habitudes de vie du patient
 - c. Tester le niveau de français du patient
 - d. Choisir le jour de la prochaine consultation

1-d 2-b

2. Leia o diálogo e responda às perguntas.

Le dentiste a des questions sur la CCAM

O dentista tem perguntas sobre a CCAM

- Le dentiste:** J'ai quelques doutes sur certains actes de la CCAM. Vous pouvez m'expliquer ? *(Tenho algumas dúvidas sobre alguns atos da CCAM. Você pode me explicar?)*
- L'assistante:** Bien sûr, docteur. Lesquels ? *(Claro, doutor. Quais?)*
- Le dentiste:** D'abord, le coiffage pulpaire. Comment ça se facture ? *(Primeiro, o capeamento pulpar. Como isso é cobrado?)*
- L'assistante:** C'est le recouvrement d'une pulpe exposée. C'est un acte séparé du composite et il est totalement remboursé par la Sécurité sociale. *(É o recobrimento de uma pulpa exposta. É um ato separado do compósito e é totalmente reembolsado pela Seguridade Social.)*
- Le dentiste:** Très bien. Et le supplément pour les patients sous anticoagulants ? *(Muito bem. E o adicional para pacientes em uso de anticoagulantes?)*
- L'assistante:** Vous l'ajoutez lors d'une extraction. Il compense le temps d'hémostase et il est aussi remboursé. *(Você o adiciona durante uma extração. Ele compensa o tempo de hemostasia e também é reembolsado.)*
- Le dentiste:** D'accord. Et le supplément pour les patients dits « spéciaux » ? *(Certo. E o adicional para os chamados pacientes « especiais »?)*
- L'assistante:** Il concerne les handicaps sévères ou les troubles qui empêchent la coopération. Il est remboursé si c'est bien justifié dans le dossier du patient. *(Ele diz respeito a deficiências graves ou transtornos que impedem a cooperação. Ele é reembolsado se estiver bem justificado no prontuário do paciente.)*
- Le dentiste:** Et pour retirer un corps étranger dans un canal radicaire ? *(E para retirar um corpo estranho em um canal radicular?)*

- L'assistante:** L'ablation d'un corps étranger est un acte à part. Le tarif est libre, il est fixé par la clinique. *(A remoção de um corpo estranho é um ato à parte. A tarifa é livre, é definida pela clínica.)*
- Le dentiste:** Et la Sécurité sociale rembourse quelque chose pour l'ablation d'un corps étranger ? *(E a Seguridade Social reembolsa alguma coisa pela remoção de um corpo estranho?)*
- L'assistante:** Non, pas pour cet acte. Mais la mutuelle peut couvrir une partie, selon le contrat du patient. *(Não, não para este ato. Mas o plano de saúde pode cobrir uma parte, de acordo com o contrato do paciente.)*
- Le dentiste:** Donc il faut prévenir le patient. *(Então é preciso avisar o paciente.)*
- L'assistante:** Oui, il faut toujours annoncer le prix et vérifier sa mutuelle avant de programmer l'acte. C'est important pour le consentement éclairé. *(Sim, é preciso sempre informar o preço e verificar o plano de saúde antes de agendar o ato. Isso é importante para o consentimento esclarecido.)*

1. Que dit l'assistante à propos du coiffage pulpaire ? *(O que a assistente diz sobre o capeamento pulpar?)*
- a. C'est toujours gratuit, il n'a pas de code CCAM. b. C'est un acte séparé du composite et totalement remboursé.
- c. C'est un supplément réservé aux patients avec handicap. d. C'est un acte que la Sécurité sociale ne rembourse jamais.
2. Pourquoi le dentiste doit-il prévenir le patient avant l'ablation d'un corps étranger ? *(Por que o dentista deve avisar o paciente antes da remoção de um corpo estranho?)*
- a. Parce que l'acte n'est pas remboursé par la Sécurité sociale et le tarif est libre. b. Parce que l'acte est obligatoire pour les patients sous anticoagulants.
- c. Parce que la mutuelle rembourse toujours l'acte à 100 %. d. Parce que le Code de déontologie interdit d'annoncer les prix.

1-b 2-a